

Relevé des dons patriotiques de la commune de Clamecy, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Relevé des dons patriotiques de la commune de Clamecy, lors de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 315;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34762_t1_0315_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

33

On a fait une première pose à l'arbre de la Liberté des sans-culottes, où une musique militaire exécutait différents airs analogues à la cérémonie; de là, on s'est rendu à l'arbre de la Liberté de la Section de la Fraternité où on a exécuté les mêmes chants, ensuite le cortège s'est rendu à l'autel de la Patrie, élevé dans la place du marché devant l'arbre si cher à la nation. Derrière cet autel était placé un piédestal destiné à recevoir la Victoire accompagnée des 4 citoyennes qui portaient les rubans du char. Le cortège s'étant placé autour de l'autel élevé sur des gradins sur lequel était placée la statue de la Liberté, le citoyen maire a prononcé un discours aussi patriotique qu'éloquant. Souvent il était interrompu par les cris de Vive la République, Vive la Montagne, Vive le vainqueur de Toulon, répétés mille fois par les citoyens de cette Cité, qui pendant la marche du cortège, formaient 2 haies sur son passage et ne cessaient de faire retentir ces cris d'allégresse si chers aux Français.

Le citoyen Gilois, membre de l'administration a remplacé le maire, et dans un discours étendu et énergique, il a fait connaître les grands avantages de notre Constitution et les moyens que nous avons de la faire triompher des tyrans. S'adressant ensuite au bataillon composé de la plus belle jeunesse du département, en faisant la description rapide des victoires remportées par leurs frères d'armes qui les avaient précédés dans les combats à soutenir et des victoires à remporter et qu'on attendait de leur valeur d'aussi brillants succès que ceux de leurs prédécesseurs. Ce discours pathétique a terminé comme le précédent. Le citoyen Duchêne, membre du Comité de Surveillance a parlé ensuite dans le sens du précédent, en rappelant à cette jeunesse guerrière quels étaient les engagements qu'elle avait pris pour défendre la Patrie.

Le citoyen Liborel, off. municipal, a ensuite fait lecture du décret concernant les lois révolutionnaires; cette lecture a été suivie de plusieurs chansons patriotiques; tous les citoyens se sont livrés à la joie qu'inspirait cette charmante fête, toute la ville a été illuminée et divers bals publics ont été ouverts dans les salles que la municipalité avait fait préparer à cet effet.

Les corps constitués ont vu avec la plus complète satisfaction les citoyens fraterniser entre eux et terminer cette fête avec [la] joie qu'elle devait inspirer à des Républicains.

Certifié conforme : DEPOUILLY (secrét.).

[Relevé des dons faits à Clamecy, depuis le 2^e mois de l'an II]

1° 18 paires de bottes; 2° 1 selle; 3° 1 bride; 4° 4 boisseaux d'avoine; 5° 2 bichets froment; 6° 2 bichets orge; 7° 1 quart de vin; 8° 1 couvert d'argent; 9° argent donné aux pauvres, 684 l.; 10° 13 habits d'uniforme; 11° 16 cols; 12° 11 paires de guêtres; 13° 16 paires de bas; 14° 8 paires de culottes; 15° 2 habits ordinaires; 16° 10 vestes; 17° 4 habits rouges; 18° 1 veste rouge; 19° 18 manteaux; 20° 68 sabres; 21° 23 fusils de calibre; 22° 16 paires de pistolets; 23° 4 draps; 24° 279 chemises; 25° 3 soutanes; 26° 30 aunes de toile; 27° 14 paires de souliers; 28° 12 gibernes; 29° 1 huppelande; 30° 4 bonnets de coton.

Les municipalités de Bouzonville, département de la Moselle, et de Cormelles, département du Calvados, font passer à la Convention nationale les détails relatifs à la fête qui a eu lieu dans chacune de ces communes, à l'occasion de la reprise de Toulon par les armées républicaines (1).

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

a

[Bouzonville, s.d.] (3)

« Citoyens représentants du peuple,

La nouvelle de la reprise de l'infâme Toulon et des succès de vos armées a été reçu par la Société républicaine de Bouzonville au milieu des plus vifs applaudissements et des cris mille fois répétés : Vive la République, Vive la Montagne.

Aussitôt, elle a arrêté qu'une fête civique se- roit célébrée en réjouissance de cet heureux évé- nement. Nous vous adressons ci-joint le procès- verbal de cette cérémonie.

Grâces soient rendues, Citoyens représentants, à vos glorieux et immortels travaux; nous ap- plaudissons à toutes les mesures que vous avez prises pour sauver la Patrie.

Du haut de la Montagne continuez à lancer ces foudres qui vont sur tous les points consumer les crimes des ennemis de la République. Restez au poste que vous occupez avec tant de gloire jus- qu'à ce que le vaisseau de la République à tra- vers les orages et les tempêtes soit entré dans le port et que le dernier de nos ennemis soit dé- truit. S. et F. »

MARCHAND (présid.), JADOT (secrét.),
A. DANIEL (secrét. de la Sté popul.).

[Récit de la fête pour célébrer la reprise de Tou- lon, 20 niv. II]

Le cortège est parti de la Maison commune à 10 heures du matin dans l'ordre qui suit.

Un détachement de troupes à cheval ouvrait la marche, il étoit suivi de 40 citoyens armés et d'un pareil nombre de citoyens soldats qui mar- choient en haie, les tambours en tête. Au milieu d'eux un officier municipal en costume portait le tableau de la Déclaration des droits de l'homme et l'Acte constitutionnel.

Après eux marchait un citoyen en habit na- tional tenant un insigne qui représentoit la re- prise de Toulon avec cette inscription : Toulon repris ! il étoit accompagné de 6 vétérans en écharpes blanches et armés de piques.

Suivoit un cultivateur tenant en mains des épis de blé, il étoit entouré des ouvriers de l'a- griculture qui portoient des faucilles, des faux, des rateaux, des fourches et 2 charrues étoient traînées devant eux.

Suivoit un vieillard avec un groupe de jeunes enfants des deux sexes qui marquoient le res- pect dû à la vieillesse, tous étoient ornés de ru-

(1) P.V., XXXI, 25.

(2) Bⁱⁿ, 17 pluv. (suppl^o).

(3) C 291, pl. 932, p. 29-30.